



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 mars 2024

Date de convocation : le 19 mars 2024

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h15

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 26
- Ayant pris part au vote : 26
- Ayant donné procuration : 2

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MESNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse suppléante de Denis JACQUIN ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; PARIS Daniel ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 1

Secrétaire de séance : MESNIER Christian

Procuration de vote :

Mandant : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain
Mandataire : CHOPARD Félix ; STADELMANN Jean-Claude

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 SUR 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Après établissement et validation du Compte Administratif 2023 et vérification de sa cohérence et conformité avec le Compte de Gestion 2023, les résultats 2023 sont les suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	23 786 944,71	4 632 455,39
Recettes	24 135 871,86	3 735 656,22
Résultat d'exécution	348 927,15	-896 799,17
Résultat reporté	4 183 400,02	-16 943,71
Résultat de clôture	4 532 327,17	-913 742,88
Résultat global	3 618 584,29	
Besoin de financement des restes à réaliser		454 860,93
Besoin de financement d'investissement après prise en compte des restes à réaliser		1 368 603,81

A la majorité absolue, le Comité Syndical décide de l'affectation du résultat 2023 selon les modalités suivantes :

- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 (1 368 603,81 €) en recettes d'investissement 2024, afin de couvrir le déficit d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser de 2023 sur 2024.

- l'affectation du solde de l'excédent de fonctionnement 2023 (3 163 723,36 €) en recettes de fonctionnement 2024,

- la reprise du déficit d'investissement 2023 (- 913 742,88 €) en dépenses d'investissement 2024.

Ces résultats sont repris au budget 2024 par Budget Supplémentaire 2024.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à la majorité.

Secrétaire de séance,
MESNIER Christian

